



Date de dépôt : 24 mars 2025

Rapport

de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de Guy Mettan, Marc Falquet, Charles Poncet, Christo Ivanov pour renforcer la Genève internationale et le rôle diplomatique de Genève

Rapport de majorité de Jacques Béné (page 4)

Rapport de première minorité de François Baertschi (page 17)

Rapport de deuxième minorité de Patrick Lussi (page 19)

Proposition de motion

(3054-A)

pour renforcer la Genève internationale et le rôle diplomatique de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que Genève, grâce notamment à la création du Comité international de la Croix-Rouge en 1863 et de l'Union interparlementaire en 1889, fut le berceau du droit humanitaire et des premières institutions internationales ;
- que Genève a notamment été choisie comme siège de la Société des Nations pour cette raison ;
- que, de ce fait, Genève est devenue l'une des deux capitales du multilatéralisme avec New York ;
- que Genève est le dépositaire des Conventions dites de Genève, précisément, mais que celles-ci sont gravement menacées par leurs violations répétées par les Etats ;
- que la neutralité de la Suisse a joué un grand rôle dans ce succès, mais que la perception de cette neutralité a été mise à mal par certaines évolutions récentes, si bien que certains pays ne considèrent plus Genève comme une plateforme diplomatique neutre et utile ;
- que les tensions internationales ont dégénéré en guerres ouvertes aux portes de l'Europe, justifiant encore davantage le besoin d'une place neutre et impartiale pour maintenir le dialogue entre belligérants ;
- que la place de Genève comme lieu de rencontres de haut niveau entre belligérants risque d'être compromise ;
- que les pays du Sud et les BRICS s'organisent de leur côté et tendent à privilégier des formats de concertation qui ne passent plus par Genève ;
- que le Conseil d'Etat a déjà fait part de ses inquiétudes à ce sujet auprès des autorités fédérales,

invite le Conseil d'Etat

- à mobiliser toutes les ressources utiles pour renforcer le rôle de la Genève internationale et la place diplomatique genevoise ;
- à poursuivre ses démarches dans ce sens auprès des différentes autorités fédérales, Conseil fédéral, Parlement et administration ;

-
- à souligner dans ses réflexions, ses contacts et ses actions auprès des instances nationales et internationales l'importance d'un multilatéralisme effectif et global et non plus limité à certaines catégories de pays ;
 - à prendre toute mesure utile pour valoriser le rôle de neutralité, garant historique du multilatéralisme ainsi que de la place diplomatique et de médiation genevoise.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Jacques Béné

La commission des affaires communales, régionales et internationales a examiné cette motion lors des séances du 26 novembre 2024 et des 14 et 28 janvier 2025 sous la présidence de M^{me} Jacklean Kalibala et en présence de M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique (SGGC).

Les procès-verbaux ont été rédigés par M. Christophe Vuilleumier.

Que toutes ces personnes soient remerciées de leur contribution aux travaux de la commission.

Présentation par M. Guy Mettan, auteur

M. Mettan prend la parole et déclare être inquiet de la situation internationale et des conséquences sur la Genève internationale. Il mentionne que cette dernière est la capitale du multilatéralisme, lequel est en difficulté. Il pense qu'il y a quelque chose à faire à ce propos. Il ajoute que la crise humanitaire que l'on perçoit tous les jours engendre un affaissement du droit humanitaire et il pense que les Conventions de Genève doivent également être soutenues par le Grand Conseil dans son ensemble. Il ajoute que le droit international est également à la peine en étant constamment violé et il pense qu'il est important de réitérer un soutien genevois. Il signale alors avoir discuté avec un diplomate chinois qui estime qu'il est important pour lui de venir à Genève qui représente un lieu de neutralité. Il observe que la Suisse a encore cette réputation bien qu'elle ait été mise à mal par certaines déclarations proposant un rapprochement avec l'OTAN. Il déclare que ce type de position érode la confiance notamment des pays du Sud. Il pense dès lors qu'il est important de rappeler ce qu'est la Genève internationale.

Une députée (Ve) déclare être touchée par cette motion. Elle rappelle que la majorité du Conseil national est ce qu'elle est et que le Conseil fédéral a décidé de diminuer sa participation à la Genève internationale. Elle se demande comment intervenir à ce propos ou à l'égard du garde du corps qui s'en est pris à un journaliste il y a quelques mois.

M. Mettan n'a pas voulu entrer dans un débat de cette nature. Il ajoute que la Confédération a également supprimé son aide au Musée de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il ajoute que voter cette motion représente également un signal à l'égard de Berne.

Un député (PLR) déclare que l'on ne peut être que d'accord sur le fond, mais il mentionne que cette motion crée toutefois de la suspicion. Il mentionne que Genève assure sa mission et soutient le multilatéralisme. Il craint que cette motion laisse entendre que des choses ne se font pas. Il ajoute qu'entendre M. Mettan parler des propositions de rapprochement avec l'OTAN lui pose un problème, puisque l'on connaît les affinités de l'auteur de cette motion.

M. Mettan répond que le député voit des intentions qui ne figurent pas dans cette motion. Il ajoute qu'il ne critique pas le moins du monde M^{me} Fontanet. Il pense qu'il est important qu'un parlement montre ses positions. Concernant l'OTAN, il rappelle que c'est le Conseil fédéral qui exclut toute adhésion tout en faisant des déclarations qui posent des problèmes. Mais il déclare que ce n'est pas le sujet de cette motion qui ne vise qu'à réaffirmer le statut de la Genève internationale.

Le député (PLR) déclare qu'il s'opposera à cette motion qui ne correspond pas aux buts de la LRGC qui précise les objectifs d'une motion.

Un député (PLR) salue cette proposition qui souligne l'importance du multilatéralisme qui est un point extrêmement critique en raison de certaines puissances mondiales qui sont chères à M. Mettan. Et il pense qu'il est bon qu'une motion de ce type provienne d'un auteur qui a ces affinités.

Une députée (S) déclare partager cet avis.

Audition de M^{me} Nathalie Fontanet, présidente du Conseil d'Etat et conseillère d'Etat chargée du DF, et de M^{me} Béatrice Ferrari, directrice de la direction des affaires internationales (DAI – DF)

M^{me} Fontanet prend la parole et déclare que **le constat évoqué par cette motion est partagé par le département, les invites étant en cohérence avec les efforts poursuivis par le Conseil d'Etat**, notamment auprès du DFAE. Elle précise que le vœu du Conseil d'Etat est bien de renforcer l'universalité de la Genève internationale. Elle ajoute que **le canton a par ailleurs exprimé ses inquiétudes auprès du Conseil fédéral à propos de décisions affectant la neutralité**. Elle observe que le Conseil d'Etat est conscient que cela peut impacter les acteurs de la médiation et de la négociation qui doivent parfois rencontrer des entités ou des personnes qui ne sont pas forcément reconnues ou qui ne bénéficient pas d'une respectabilité établie.

Elle évoque ensuite la première invite de la motion et répète que **le Conseil d'Etat partage les inquiétudes qui sont exprimées à l'égard de la Genève internationale, constatant le désengagement des Etats du multilatéralisme**. Elle précise que l'on ne constate toutefois pas de baisse des emplois ou des dépenses, mais elle répète que les indicateurs sont au rouge,

surtout depuis les élections aux USA. Elle remarque qu'il est également notoire que **beaucoup d'Etats européens ont diminué leur contribution aux organismes internationaux depuis le COVID.**

Elle évoque encore le RD 1498 qui a été présenté au Grand Conseil, qui en a pris acte, et elle mentionne que le Conseil d'Etat est reconnaissant envers le parlement pour l'allocation qui est faite à la Genève internationale, un montant en l'occurrence en augmentation, notamment pour les ONG, le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) et la cybersécurité, laquelle représente un enjeu très important pour les organisations internationales et les ONG. Elle remarque, cela étant, que **l'engagement du canton est hors du commun, comme le démontre une étude récente qui relève que le coût net de la Genève internationale – qui relève pourtant de la compétence de la Confédération – est plus élevé pour le canton que pour la Confédération, soit 751 millions dont 50% sont à la charge du canton, 40% à la charge de la Confédération et 10% à la charge de la Ville de Genève.** Elle précise qu'il s'agit d'une situation unique dans le cadre des affaires fédérales.

Elle ajoute que **Genève est en contact constant avec la Confédération**, notamment au travers des services de M^{me} Ferrari et d'un groupe permanent conjoint qui œuvre sur les priorités de la Genève internationale. Elle mentionne que la disponibilité de Genève pour accueillir des discussions de haut niveau est sans cesse rappelée, et elle remarque qu'il est déplorable de constater que des négociations se déroulent dans d'autres pays, et notamment dans des pays qui ne respectent pas les droits de l'Homme.

Elle évoque alors le « Message de l'Etat hôte » qui donne les priorités du Conseil fédéral et les moyens mis à disposition, un message qui définit la politique concernant la Genève internationale. Elle observe que ce message a toutefois été retardé puisqu'il n'a pas été publié l'année passée et qu'il est toujours attendu pour le moment. Elle remarque, quoi qu'il en soit, que l'on constate que le *business as usual* n'est plus d'actualité et qu'**il est nécessaire d'adopter une dynamique proactive en phase avec les besoins du moment.** Elle mentionne toutefois que les mesures d'économies de la Confédération visent également la Genève internationale, et que le canton a des contacts réguliers avec les députés genevois aux Chambres pour les sensibiliser à ces questions.

Elle évoque l'invite suivante et déclare que la volonté d'avoir la présence des pays du Sud est une nécessité. Elle déclare que c'est en l'occurrence une orientation très forte de la politique de la Genève internationale, le canton soutenant les missions permanentes des PMA, soit les pays les moins avancés qui n'ont pas forcément les moyens de maintenir des missions à Genève. Elle observe que deux nouvelles missions viennent ainsi de s'installer à Genève.

Elle ajoute que **1200 délégués ont été soutenus à travers le CAGI**, et que le canton a encadré la formation de personnes participant à des conférences comme celle sur les pandémies.

Elle évoque encore la dernière invite et rappelle que **la neutralité suisse est indissociable de la Genève internationale en citant l'arbitrage de l'Alabama, la signature des accords de 1864 ou le choix de Genève comme siège de la SDN en 1919**. Elle rappelle que Genève a encore abrité de nombreux pourparlers de paix ou des sommets comme celui de Reagan et de Gorbatchev en 1985. Elle pense que, **sans la neutralité suisse, la Genève internationale n'existerait pas**, une neutralité qui a également permis le développement du CICR. Elle répète qu'**il est essentiel aux yeux du Conseil d'Etat que la Suisse continue à être perçue comme un Etat neutre, un aspect d'autant plus important dans notre monde polarisé**. Elle remarque à cet égard que le canton soutiendra probablement une recherche académique sur le rôle de la neutralité. Elle en vient à l'Appel de Genève qui travaille avec des groupes armés non étatiques qui peuvent se retrouver sur des listes d'entités bannies par la Suisse, et elle mentionne que le travail de l'Appel de Genève est ainsi important puisque cette organisation parvient à obtenir des engagements de certains belligérants, des engagements qui sont conservés par la chancellerie. Et elle mentionne qu'il ne faut pas que les prises de position sur la neutralité remettent en question ce travail.

Elle déclare donc que le Conseil d'Etat partage les principaux éléments de cette motion, ce d'autant plus qu'il est déjà engagé dans cette voie, notamment avec le Conseil fédéral. Et elle remarque que l'adoption de cette motion viendrait renforcer plus encore ces efforts.

Un député (PLR) remarque que la nouvelle administration américaine est souvent décrite comme jouant au poker, et il se demande si le canton a aussi la stratégie de placer les pays non occidentaux comme la Chine au cœur de la Genève internationale. Il rappelle par ailleurs qu'il est fréquent que des prises de parole, durant les séances plénières du Grand Conseil, portent sur des conflits ou des situations à l'étranger, et il se demande si ces prises de position ne péjorent pas le travail de la Genève internationale.

M^{me} Fontanet pense qu'un Grand Conseil peut s'exprimer et elle ne croit pas que ces déclarations exercent une influence sur les relations internationales. Elle ajoute qu'il serait plus grave que le gouvernement prenne des positions clivantes. Elle évoque alors le conflit israélo-palestinien en mentionnant que le canton travaille avec les protagonistes en observant que, de part et d'autre, certains Israéliens et certains Palestiniens adoptent des positions très ouvertes favorables au dialogue.

M^{me} Ferrari déclare que l'idée est de maintenir une perception de Genève comme étant un lieu d'accueil neutre.

M^{me} Fontanet déclare ensuite qu'il y a en effet des rumeurs à l'égard des USA qui financent de manière majoritaire certaines organisations internationales, et elle mentionne qu'un désengagement de la part des Américains entraînerait des conséquences très graves.

M^{me} Ferrari déclare que **les USA représentent 25% du financement de la Genève internationale**; et elle remarque que cette tendance au désengagement existe depuis un certain temps. Elle observe que cette tendance est aussi observable au sein d'autres pays comme la France, l'Allemagne ou les pays du Nord qui réduisent leurs budgets pour la coopération internationale.

Un député (PLR) se demande si la Genève internationale est péjorée par le déplacement des équilibres géostratégiques.

M^{me} Ferrari répond que les BRICS+ (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, Iran, Egypte, Emirats arabes unis, Indonésie, Ethiopie) prennent de plus en plus de place, et elle mentionne que l'effritement de l'ONU est bien réel. Elle déclare qu'il est imaginable qu'à l'avenir ce seront plusieurs structures qui se chargeront du multilatéralisme.

Un député (UDC) déclare que l'idée de cette motion est de donner un signal en montrant l'unité du Grand Conseil à cet égard. Il se demande si une dimension cantonale ou un domaine d'intervention devrait être ajouté dans le texte. Il évoque ensuite la cherté de la place genevoise qui dissuade certains pays et il imagine que le canton a un rôle à jouer à ce propos. Concernant la rénovation du Palais des Nations, il se demande ce qu'il en est.

M^{me} Fontanet répond qu'il n'y a rien à ajouter dans les invites. Elle ajoute que la cherté de la place genevoise est en effet l'un des problèmes importants, surtout lorsqu'il est question d'accueillir des pays du Sud et de financer de leur séjour. Elle ajoute que **la concurrence est extrêmement importante avec des villes ou des pays qui font des offres incroyables pour accueillir des conférences et des négociations**. Elle rappelle qu'il suffit d'une seule fois pour que les parties se rendent compte qu'un pays d'accueil tiers est moins cher et aussi confortable que Genève pour que les habitudes changent.

M^{me} Ferrari déclare que le chantier du Palais des Nations a pris du retard et devrait se terminer en 2028. Elle précise que des surcoûts sont prévus, lesquels seront gérés par l'ONU.

Une députée (Ve) rappelle que la Confédération voulait supprimer le financement de la Brigade de sécurité diplomatique et elle se demande ce qu'il en est.

M^{me} Fontanet répond que c'est une mesure d'économie prise par la Confédération, une mesure qui ne nécessite pas de projet de loi. Elle ajoute que différents consulats se sont adressés à la mission suisse à ce propos. Elle rappelle par ailleurs que le Musée de la Croix-Rouge ne sera plus financé par le DFAE, mais par le département de la culture qui n'a pas les mêmes moyens. Elle précise que le financement de ce musée risque ainsi de tomber d'un million à 200 000 francs par an. Cela étant, elle rappelle que les reports de charges de la Confédération sur les cantons seront majeurs, rendant les mesures prises pour le moment presque anecdotiques.

La députée (Ve) demande si l'on connaît les retombées économiques de la Genève internationale.

M^{me} Fontanet répond qu'une étude a été menée (lien vers l'étude : <https://www.fondationpourgeneve.ch/cahiers-de-lobservatoire/>).

La députée (Ve) évoque le vol des données du CICR et elle demande si le canton ou la Confédération ont participé au financement de la rançon.

M^{me} Fontanet répond que c'est un exemple qui justifie le renforcement de la cybersécurité.

M^{me} Ferrari ajoute que le Luxembourg a offert ses compétences au CICR pour la conservation de ses données numériques.

La députée (Ve) remarque que la Ville de Genève a déposé des textes en faveur des femmes afghanes et a permis à plusieurs d'entre elles d'obtenir des visas, mais elle rappelle que les représentants des talibans sont tout de même intervenus. Elle demande ensuite si le rapprochement avec l'OTAN n'est pas préjudiciable à la Genève internationale.

M^{me} Fontanet répond que ce n'est pas une décision du canton et elle mentionne que ce dernier défend le multilatéralisme et estime qu'il faut accueillir tous les acteurs qui ont un rôle dans la gouvernance mondiale.

Un député (MCG) déplore la radinerie et le manque de vision du Conseil fédéral, et il se demande s'il ne faudrait pas renforcer les interventions de Genève auprès de ce dernier. Il indique qu'un vent mauvais vient de certains pays qui se sentent oubliés et il se demande s'il n'y a pas un travail de sensibilisation à mener auprès de tous les partis représentés à Berne.

M^{me} Fontanet répond qu'il convient d'être prudent avec la Confédération. Elle évoque différents articles dans lesquels elle est apparue à propos de ces questions et elle mentionne que le Conseil d'Etat a reçu un téléphone pour lui demander de modérer ses propos. Cela étant, elle rappelle que **la notion de Genève internationale touche moins les Suisses alémaniques**. Elle ajoute

que le canton est actif sur ces questions d'universalité et suivi par les représentants aux Chambres.

Un député (Ve) rappelle les affaires d'ingérence d'agents étrangers et notamment chinois, et il se demande si ces cas existent encore.

M^{me} Fontanet répond que c'est la police fédérale qui s'occupe de ces affaires.

Le député (Ve) déclare avoir visité le Palais des Nations et avoir constaté que des économies étaient faites avec des coupures de chauffage, soit des mesures qui donnent une image négative.

M^{me} Fontanet répond que ce sont des questions gérées par l'ONU, mais elle remarque que les augmentations des coûts de l'énergie ont certainement entraîné ces mesures.

M^{me} Ferrari ajoute que l'ONU est également souvent confrontée à une crise de liquidités puisque les pays contributeurs sont souvent en retard dans leurs versements.

Un député (S) observe que l'auteur de la motion remet en question assez largement la neutralité. Il évoque également la M 2843 qui invitait le Conseil d'Etat à s'en tenir à une stricte neutralité. Il se demande ce qu'il faut penser de la critique contre la neutralité helvétique.

M^{me} Fontanet répond que ce texte ne rentre pas dans la problématique. Elle mentionne qu'il est possible de parler durant des heures de la neutralité et de son application. Elle ajoute qu'il n'appartient pas au Conseil d'Etat de se positionner sur les prises de position de la Suisse.

M^{me} Ferrari ajoute que **les représentants aux Chambres sont sensibilisés aux décisions qui sont prises à Berne et qui peuvent impacter la Genève internationale.**

Un député (PLR) évoque l'aéroport qui a joué un rôle important pour la Genève internationale et il remarque que ces infrastructures sont donc primordiales. Il estime que s'attaquer à celles-ci revient à s'attaquer à la Genève internationale.

Une députée (S) demande si le multilatéralisme implique tous les pays, ou si les relations avec certains pays ont été rompues au cours de ces dernières années. Elle demande si l'absence de la Russie durant les derniers pourparlers est emblématique.

M^{me} Fontanet répond ne pas avoir d'exemple. Cela étant, elle mentionne que les pays occidentaux sont plus représentés au sein du multilatéralisme, raison pour laquelle le canton soutient les pays les plus modestes pour qu'ils

puissent être présents et participer aux négociations. Elle remarque ne pas avoir compris cette invite sous un angle politique.

Une députée (MCG) demande ce qui peut être fait pour mettre des logements à la disposition de diplomates provenant de petits pays.

M^{me} Fontanet rappelle que la LGZD a été modifiée et que cela limite l'accès à la propriété pour les internationaux, et elle remarque que le canton soutient ces diplomates pour leurs bureaux uniquement. Elle ajoute qu'une fondation, Terra-Casa, recherche et soutient la construction de logements pour les internationaux.

Discussion de la commission

La présidente rappelle que l'audition de la représentante de l'ONU ne pourra pas avoir lieu puisqu'elle ne peut pas intervenir dans un cadre de politique locale.

Un député (Ve) prend la parole et déclare, au vu des problèmes de liquidité qui ont été évoqués par M^{me} Fontanet, et de l'annonce des USA concernant leur retrait de l'OMS, qu'il propose d'ajouter une invite après la seconde invite :

« et à entamer des démarches auprès d'entités privées susceptibles d'octroyer des soutiens temporaires en urgence (fondations, mécènes, etc.) »

Il rappelle que Genève abrite différentes fondations privées qui pourraient intervenir.

Un député (S) remarque qu'il est question d'organisations internationales et il imagine assez difficilement demander au Conseil d'Etat d'agir localement pour obtenir des fonds pour ces dernières.

Le député (Ve) acquiesce, mais il remarque que la situation est relativement critique et il ne pense pas qu'il faille négliger des possibilités. Il ajoute que cela ne coûte rien de demander.

Un député (PLR) déclare partager l'avis du député (S). Il ajoute qu'une aide de cette nature ne relèverait d'ailleurs pas des statuts de ces fondations. Il imagine également assez mal le Conseil d'Etat en quête d'argent pour aider la Genève internationale. Il estime que le financement de celle-ci relève du ressort des Etats.

Une députée (Ve) intervient et propose d'ajouter au début de l'amendement :

« et à évaluer la possibilité d'entamer des démarches auprès d'entités privées susceptibles d'octroyer des soutiens temporaires en urgence (fondations, mécènes, etc.) »

Un député (PLR) déclare être sceptique quant à l'implication du canton dans les affaires fédérales. Il ajoute qu'il proposerait plutôt une résolution demandant au Conseil fédéral de chercher des pistes de financement pour suppléer au retrait américain.

Un député (MCG) remarque que le canton a investi plusieurs millions pour aider le CICR. Il rappelle également le désengagement de la Confédération du Musée de la Croix-Rouge et de la sécurité des organisations internationales, et il pense qu'il faudrait plutôt se concentrer sur ces aspects.

Une députée (S) déclare être mitigée à l'égard de cette motion. Elle remarque que Genève s'emploie déjà à répondre aux invites de cette motion puisque ce soutien relève de son ADN. Elle se demande, cela étant, comment faire du multilatéralisme avec un nombre limité de pays. Elle évoque encore une intervention de M^{me} Calmy-Rey qui expliquait que suppléer des Etats qui se retirent revient à mettre en lumière les limites de l'Etat hôte. Elle pense dès lors que la proposition d'amendement qui est faite est limitée. Elle ajoute avoir le sentiment que Genève est délaissée par la Confédération dans certaines problématiques. Elle rappelle également la discrétion qui a été demandée par la commission à certains fonctionnaires qui connaissent mieux le sujet que les députés. Elle répète être sceptique quant à cette motion.

Un député (UDC) remarque qu'il s'agit d'une motion qui vise à interpeller le Conseil d'Etat ; c'est une motion qui a été déposée en octobre 2024, à un moment où on sentait un fléchissement de la Genève internationale. Il observe que M^{me} Calmy-Rey a exprimé ses préoccupations quant à la Genève internationale, et il pense qu'il est urgent d'intervenir et d'en revenir aux fondamentaux de la Genève internationale. Il estime donc que ces invites sont indispensables et il ne croit pas qu'il soit possible d'accepter l'amendement qui est proposé.

Un député (Ve) entend bien que ce n'est pas au privé de financer la Genève internationale. Mais il rappelle qu'il y a urgence et que les liquidités manquent pour payer l'électricité et le chauffage. Il ajoute que c'est au Conseil d'Etat de juger si une démarche de cette nature est judicieuse.

Une députée (Ve) rappelle que les privés interviennent dans bien des domaines, et elle pense qu'il est nécessaire de trouver des solutions. Elle ajoute que la préoccupation pour la Genève internationale est réelle et urgente, et elle pense qu'il est important de soutenir cette motion et cet amendement.

Un député (MCG) craint que cette motion arrive comme la grêle après les vendanges.

Un député (PLR) ne voit pas de mention sur l'apport financier du canton dans cette motion, soit l'augmentation du budget du CAGI, ou des budgets des

ONG. Il pense qu'il serait nécessaire de rappeler l'implication du canton dans la Genève internationale, ce qui permettrait de donner une image plus positive à la démarche.

Un député (S) répète que ce n'est pas au canton d'agir sous l'angle de la philanthropie pour la Genève internationale. Il remarque par ailleurs que plusieurs éléments en lien avec la neutralité dans cette motion le gênent, notamment à l'égard de l'Ukraine. Il rappelle les réponses de la commission et les arguments du DFAE, et il estime que l'on mélange plusieurs choses. Il déclare que le soutien à la Genève internationale lui paraît légitime, mais il estime qu'il ne faut pas parler de neutralité. Il propose donc de supprimer la 4^e invite, et la fin de la 3^e invite en s'arrêtant au terme « multilatéralisme ».

Un député (UDC) déclare que les positions de l'auteur de la motion ne sont un secret pour personne. Il mentionne, cela étant, que la situation devient compliquée, que ce soit en Ukraine ou à Gaza. Il doute que la 4^e invite doive être supprimée, puisqu'il est question de la tradition de neutralité qui sous-tend le développement du multilatéralisme.

Un député (S) pense que la phrase « mais que la perception de cette neutralité a été mise à mal par certaines évolutions récentes » n'est pas judicieuse.

Un député (LC) partage cet avis. Il rappelle que l'auteur est favorable à la Russie, et qu'il a été décoré par le président Poutine, et il doute qu'il soit neutre. Il ajoute être **sceptique quant à l'utilité de cette proposition de motion qui part du principe que Genève ne fait rien, alors que le canton est particulièrement actif**. Il déclare qu'il refusera l'amendement et la motion.

Un député (MCG) déclare que son groupe soutiendra cette motion. Il mentionne que le problème relève de la communication du Conseil fédéral ou de certains partis au niveau fédéral qui interprètent de manière fautive la neutralité. Et il estime que la Suisse n'est plus perçue comme un pays neutre malgré sa tradition de neutralité. Il ajoute que, si la question de la Genève internationale ne relève pas de la compétence du canton, c'est tout de même ce dernier qui paie les pots cassés, et il déclare que c'est la raison pour laquelle son groupe votera cette motion.

Un député (LJS) déclare que l'une des missions du Conseil d'Etat est de défendre la Genève internationale, ce en quoi cette motion enfonce des portes ouvertes. Il rappelle qu'une motion entraîne généralement un PL. Il ne voit pas ce que l'on attend en fin de compte de cette motion, que son groupe ne soutiendra pas.

Un député (PLR) pense que **cette motion est une récupération politique partisane qui laisse entendre que le Conseil d'Etat ne fait rien**. Il ajoute

qu'il soutiendra la proposition du député (S). Il ajoute ne pas être certain que l'ensemble de l'UDC soutienne ce texte. Il déclare encore que l'on ne peut pas être contre la Genève internationale.

Un député (UDC) déclare qu'il est dommage de rentrer dans un débat de cette nature. Il conteste la dimension partisane de cette motion et il rappelle que cette motion appellera une réponse du Conseil d'Etat. Il rappelle que l'Occident blanc perd progressivement, à tort ou à raison, de son importance, ce qui a été soulevé par M^{me} Calmy-Rey qui n'a pas, à l'évidence, de sensibilité particulière pour l'UDC.

Un député (MCG) déclare que les interprétations du député (PLR) sont tout de même assez spéciales. Il craint qu'il y ait une certaine décadence de certains partis genevois à considérer l'opposition du PLR à la neutralité. Il mentionne que ce dernier n'a pas compris l'enjeu de la Genève internationale, Genève devant être à l'avant-garde dans le sujet et ne pas opter pour une politique de boutique.

Le député (MCG) ajoute qu'il convient d'être sérieux et de ne pas inventer des réalités. Il rappelle que la problématique des frontaliers est réelle, une problématique qui échappe aux fonctionnaires. Cela étant, il remarque que cette motion parle de la neutralité qui est une notion centrale de la prospérité genevoise. Et il répète qu'il y a un défaut de communication à ce propos. Et c'est en cela qu'il convient de voter cette motion.

Un député (S) déclare retirer son amendement. Il pense qu'il faut en fin de compte refuser cette motion.

Une députée (Ve) reprend l'amendement socialiste.

Une députée (PLR) regrette les propos du MCG à l'égard du PLR, qui ne méprise nullement la Genève internationale. Elle ajoute que **les fonctionnaires internationaux frontaliers s'engagent également à faire rayonner Genève**. Cela étant, elle déclare que cette motion part d'un bon postulat, mais est sans doute mal exprimée comme en témoignent les débats. Elle rappelle que **la magistrate qui est chargée de la Genève internationale fait beaucoup**. Et elle mentionne que le PLR s'opposera à cette motion.

Un député (PLR) déclare qu'il n'y a pas de débat sérieux puisque cette motion n'est pas sérieuse. Il ajoute qu'**être opposé à cette motion ne signifie pas être opposé à la neutralité**. Il indique que le vrai considérant de cette motion relève de la neutralité qui est remise en question. Il répète que l'auteur de cette motion est décoré par la Russie et il ne croit pas qu'il soit possible d'accepter cette motion.

Un député (MCG) pense que la vision du monde est en total décalage au sein du PLR, notamment face aux frontaliers. Il mentionne que Genève n'est

pas une île, mais se trouve dans un monde de conflits et de contradictions. Il ne partage pas cette vision angélique du monde.

Votes

Vote de l'amendement (Ve) consistant à ajouter une nouvelle invite à la suite de la seconde invite ayant la teneur suivante : « *à évaluer la possibilité d'entamer des démarches auprès d'entités privées susceptibles d'octroyer des soutiens temporaires en urgence (fondation, mécènes, etc.)* » :

Oui : 4 (2 Ve, 2 MCG)

Non : 11 (3 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Abstentions : –

Cet amendement est refusé.

Vote de l'amendement de la 3^e invite qui consiste à supprimer « *effectif et global et non plus limité à certaines catégories de pays* » et à inscrire « *du multilatéralisme* » au lieu de « *d'un multilatéralisme* » :

Oui : 4 (2 Ve, 2 MCG)

Non : 11 (3 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Abstentions : –

Cet amendement est refusé.

Vote de la suppression de la 4^e invite « *à prendre toute mesure utile pour valoriser le rôle de neutralité, garant historique du multilatéralisme ainsi que de la place diplomatique et de médiation genevoise* » :

Oui : 1 (1 Ve)

Non : 13 (3 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

Abstentions : 1 (1 Ve)

Cet amendement est refusé.

Vote de la M 3054

Oui : 5 (1 Ve, 2 MCG, 2 UDC)

Non : 9 (3 S, 1 LJS, 1 LC, 4 PLR)

Abstentions : 1 (1 Ve)

La M 3054 est refusée.

Conclusions

La majorité de la commission, bien qu'opposée à cette motion, n'est pas opposée à la neutralité, bien au contraire, car, sans la neutralité suisse, la Genève internationale n'existerait pas.

Aux yeux du Conseil d'Etat également, il est essentiel que la Suisse continue à être perçue comme un Etat neutre, un aspect d'autant plus important dans notre monde polarisé.

Bien que le constat évoqué par cette motion soit partagé par notre gouvernement, elle laisse planer le doute sur les efforts poursuivis par le Conseil d'Etat pour défendre la Genève internationale auprès de nos autorités fédérales, alors que la direction des affaires internationales du département des finances entretient des contacts intenses avec la Confédération, qui définit la politique et les priorités concernant la Genève internationale.

Cette motion instaure une suspicion d'inaction de la part du Conseil d'Etat et laisse penser que notre parlement pourrait la lever en votant cette motion, purement déclarative puisqu'enfonçant des portes ouvertes. Au mieux, elle ne sert qu'à recevoir un rapport du Conseil d'Etat, qui en a déjà rendu un récemment avec le RD 1498 sur la Genève internationale, dont le Grand Conseil a pris acte sans débat, ce qui prouve bien que le Conseil d'Etat œuvre à satisfaction dans le sens de la motion.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser cette proposition de motion.

Catégorie de traitement préavisée : II (30 minutes)

Date de dépôt : 3 mars 2025

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de François Baertschi

Cette motion fait un constat qui devient de plus en plus évident, en particulier suite à l'arrivée de la nouvelle administration du président Trump qui remet en question les rapports de force internationaux.

Elle demande de renforcer le soutien à la Genève internationale, ce qui devrait être largement soutenu. Curieusement, une majorité de la commission s'est opposée à cette demande. Nous avons assisté à un exercice d'une hypocrisie consommée et d'une grande mauvaise foi de la part de certains députés. C'est déplorable.

Nous avons également assisté aux propos déplorables d'un député PLR qui, au moyen d'argumentations spécieuses, a démontré une certaine décadence de certaines intelligentsias occidentales – ou prétendues telles – qui se perdent dans des arguties de bas niveau.

La question posée par l'auteur de la motion est centrale. Genève, comme les prétendues élites occidentales, est partie dans une voie sans issue en se mettant à dos une grande partie des pays du Sud et de leurs opinions publiques.

Le monde ne s'arrête pas à un prétendu progressisme occidental – de plus en plus minorisé aux Etats-Unis et en Europe – et nous nous dirigeons vers une isolation de la Genève internationale parce que notre pays la Suisse et ses autorités n'ont pas su faire preuve de prudence et d'intelligence, ni même d'anticipation.

Le conseiller fédéral Cassis n'est pas le conseiller fédéral Petitpierre. Hélas, mille fois hélas.

Alors que la neutralité léguée par l'Histoire et la tradition de notre Genève, ville de paix, ont été sacrifiées sur l'autel d'une communication maladroite et fautive, nos grands ancêtres devraient se retourner dans leurs tombes en découvrant les mauvaises directions que nous avons prises.

Il est temps que Genève se réveille et, comme le demande la motion, fasse la promotion d'un multilatéralisme effectif pour retrouver notre crédibilité. Il est grand temps de retrouver la hauteur de vue qui était la marque de fabrique de notre Pays et de notre Cité.

Il est pitoyable de proposer à la Genève internationale un pourboire hasardeux pour quelques organisations, ce qui nous a été proposé de manière très maladroite. Proposer des résolutions pleurnichardes n'est pas non plus pertinent. L'enjeu se situe à un autre niveau.

Pour se montrer à la hauteur des enjeux, notre Grand Conseil devrait soutenir largement la présente motion. Ou resterons-nous des boutiquiers qui gèrent un tout petit fonds de commerce ? Genève ne mérite pas ça.

Date de dépôt : 24 février 2025

RAPPORT DE LA DEUXIÈME MINORITÉ

Rapport de Patrick Lussi

La commission du 28 janvier 2025 devait être surtout consacrée à finaliser la M 3054, ceci à la lumière des informations fournies et de la position du Conseil d'Etat expliquée par M^{me} Fontanet, présidente du Conseil d'Etat, lors de son audition du 14 janvier 2025.

D'emblée, en considérant les propos outranciers prononcés contre la motion, il est nécessaire de reproduire l'extrait de l'audition de M^{me} Fontanet à ce sujet :

« M^{me} Fontanet prend la parole et déclare que le constat évoqué par cette motion est partagé par le département, les invites étant en cohérence avec les efforts poursuivis par le Conseil d'Etat, notamment auprès du DFAE. Elle précise que le vœu du Conseil d'Etat est bien de renforcer l'universalité de la Genève internationale. Elle ajoute que le canton a par ailleurs exprimé ses inquiétudes auprès du Conseil fédéral à propos de décisions affectant la neutralité. Elle observe que le Conseil d'Etat soutient donc tous les acteurs de la médiation et de la négociation qui doivent parfois rencontrer des entités ou des personnes qui ne sont pas forcément reconnues ou qui ne bénéficient pas d'une respectabilité établie.

Elle évoque ensuite la première invite de la motion et répète que le Conseil d'Etat partage les inquiétudes qui sont exprimées à l'égard de la Genève internationale, constatant le désengagement des Etats du multilatéralisme. Elle précise que l'on ne constate toutefois pas de baisse des emplois ou des dépenses, mais elle répète que les indicateurs sont au rouge, surtout depuis les élections aux USA. Elle remarque qu'il est également notoire que les Etats européens ont diminué leur contribution aux organismes internationaux depuis le COVID.

Elle évoque alors le « Message de l'Etat hôte » qui donne les priorités du Conseil fédéral et les moyens mis à disposition, un message qui définit la politique concernant la Genève internationale. Elle observe que ce message a toutefois été retardé puisqu'il n'a pas été publié l'année passée et qu'il est toujours attendu pour le moment. Elle remarque, quoi qu'il en soit, que l'on

constate que le business as usual n'est plus d'actualité et qu'il est nécessaire d'adopter une dynamique proactive en phase avec les besoins du moment. Elle mentionne toutefois que les mesures d'économies de la Confédération visent également la Genève internationale en mentionnant que le canton a des contacts réguliers avec les députés genevois aux chambres pour les sensibiliser à ces questions.

Elle évoque l'invite suivante et déclare que la volonté d'avoir la présence des pays du Sud est une nécessité. Elle déclare que c'est en l'occurrence une orientation très forte de la politique de la Genève internationale, le canton soutenant les missions permanentes des PMA, soit les pays les moins avancés qui n'ont pas forcément les moyens de maintenir des missions à Genève. Elle observe que deux nouvelles missions viennent ainsi de s'installer à Genève. Elle ajoute que 1200 pays ont été soutenus à travers le CAGI, lequel a également encadré la formation de personnes venant prendre part à des conférences comme celle sur les épidémies.

Elle évoque encore la dernière invite et rappelle que la neutralité suisse est indissociable de la Genève internationale en citant l'arbitrage de l'Alabama, la signature des accords de 1864 ou le choix de Genève comme siège de la SDN en 1919. Elle rappelle que Genève a encore abrité de nombreux pourparlers de paix ou des sommets comme celui de Reagan et de Gorbatchev en 1985. Elle pense que, sans la neutralité suisse, la Genève internationale n'existerait pas, une neutralité qui a également permis le développement du CICR. Elle répète qu'il est essentiel aux yeux du Conseil d'Etat que la Suisse continue à être perçue comme un Etat neutre, un aspect d'autant plus important dans notre monde polarisé. Elle remarque à cet égard que le canton soutiendra certainement une recherche académique sur le rôle de la neutralité. Elle en vient à l'Appel de Genève qui travaille avec des groupes armés non étatiques qui peuvent se retrouver sur des listes d'entités bannies par la Suisse, et elle mentionne que le travail de l'Appel de Genève est ainsi important puisque cette organisation parvient à obtenir des engagements de certains belligérants, des engagements qui sont conservés par la chancellerie. Et elle mentionne qu'il ne faut pas que les prises de position sur la neutralité remettent en question ce travail.

Elle déclare donc que le Conseil d'Etat partage les principaux éléments de cette motion, ce d'autant plus qu'il est déjà engagé dans cette voie notamment avec le Conseil fédéral. Et elle remarque que l'adoption de cette motion viendrait renforcer plus encore ces efforts. »

Comment alors comprendre, interpréter, juger l'amnésie de certains commissaires, un de gauche et un de droite, qui les ont conduits non pas à

critiquer, mais à démolir le texte et les invites de cette M 3054 au lieu de la soutenir en accord avec la position raisonnable du Conseil d'Etat ?

Au lieu d'un débat contradictoire rationnel entre des positions politiques différentes, la commission a en effet assisté à une série d'attaques personnelles contre le premier signataire et ses supposées accointances avec la Russie à propos du conflit en Ukraine, insinuations qui n'ont rien de fondé et qui n'ont rien à voir avec le sujet de la motion.

Toujours à la recherche d'arguments pour couler la motion, certains commissaires ont argué qu'elle aurait été un plaidoyer sanctifiant la neutralité de notre pays. Un grief incompréhensible quand on sait que la défense de la neutralité est mentionnée deux fois dans notre Constitution fédérale (articles 173 et 185) et qu'elle fait l'objet de multiples documents officiels (La neutralité de la Suisse, in www.eda.admin.ch ; Rapport du Conseil fédéral sur la politique de neutralité, 2022, in www.eda.admin.ch). Dans tous les cas et quoi qu'on en pense, la neutralité y est présentée comme un élément majeur de notre politique étrangère, et c'est ainsi que la considère l'auteur de la motion.

Poursuivant son raisonnement contradictoire (l'auteur de la motion « sanctifie » la neutralité), le commissaire accuse ensuite ce dernier de la « critiquer » et de la « remettre en question » :

« Un député S observe que l'auteur de la motion remet en question assez largement la neutralité. Il évoque également la M 2843 qui invitait le Conseil d'Etat à s'en tenir à une stricte neutralité. Il se demande ce qu'il faut penser de la critique contre la neutralité helvétique. »

De deux choses l'une : ou l'auteur de la motion sanctifie la neutralité, ou il la critique, mais il ne peut pas faire les deux choses à la fois. M^{me} Fontanet n'est d'ailleurs pas entrée en matière :

« M^{me} Fontanet répond que ce texte ne rentre pas dans la problématique. Elle mentionne qu'il est possible de parler durant des heures de la neutralité et de son application. Elle ajoute qu'il n'appartient pas au Conseil d'Etat de se positionner sur les prises de position de la Suisse. »

Sur quoi, un député PLR croit bon d'enchéris :

« Un député PLR pense que cette motion est une récupération politique partisane qui laisse entendre que le Conseil d'Etat ne fait rien. Il ajoute qu'il soutiendra la proposition du député S. Il ajoute ne pas être certain que l'ensemble de l'UDC soutienne ce texte. Il déclare encore que l'on ne peut pas être contre la Genève internationale. »

Non, on ne peut pas être contre la Genève internationale, qui fait partie de l'ADN de notre cité. Mais on peut être contre les palinodies qui consistent à

refuser une motion qui soutient la Genève internationale – et rien d’autre ! – avec l’assentiment du Conseil d’Etat, juste parce que celle-ci ne provient pas du bon parti.

C’est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous invitons à soutenir cette proposition de motion, dont l’actualité récente nous a par ailleurs montré qu’elle était non seulement pertinente mais aussi prémonitoire.